2

ENQUETE JUDICIAIRE.

AFFAIRE TAYLOR.

A

Noms
MM. F
Parent, I
Casault,
Eusèbe
Grenier,
Jos. St.-
fils.

Témoig
jour de m
roisse de
les-Eugèn
à vue du
de huit a

NAPOLÉ
Je suis
il y a à pe
empiré hi
mal au co
dans l'apr
d'une fo
avait vo
dans l'apr
gruau, c'e
C'est vers
le gruau v

Le défun
cole chez l
missions p
du bois ou

J'ai con
le défunt
montré, el
jours qu'il
nère m'a d
ır son co
les était do
niers jours
-mère ; le

Il n'y av
endant sa
ue de la s
Transque
er.

C'est ma
lade per
Je ne me
le. Il dis

ENQUETE JUDICIAIRE.

AFFAIRE TAYLOR.

Noms des jurés :

MM. Régis Roy, Joseph Chamberland, Félix Parent, Emile Jacot, Antoine Parent, Honoré Casault, Uldéric Desroches, Louis Falardeau, Eusèbe Picard, Ovide Montambault, Pierre Grenier, Napoléon Couture, Prudent Roussel, Jos. St.-Pierre, William Fitzback, Régis Roy, fils.

Témoignages pris et assermentés ce treizième jour de mars 1868 et les jours suivants, en la paroisse de St.-Roch, district susdit, devant Charles-Eugène Panet, ecr., *coroner* de Sa Majesté, à vue du corps de William Henry Taylor, âgé de huit ans.

NAPOLÉON HENRY TAYLOR, âgé de 11 ans :

Je suis frère du défunt ; on l'appelait Henry ; il y a à peu près huit jours qu'il est malade, il a empiré hier ; ça commencé le matin, il avait mal au cœur et mal à la tête. Il a vomi hier dans l'après-midi, j'ai n'ai eu connaissance que d'une fois ; c'est maman qui m'a dit qu'il avait vomi ; je ne l'ai pas vu vomir. Hier dans l'après midi il a mangé une assiettée de gruau, c'est ma belle-mère qui la lui a donnée. C'est vers deux heures qu'il a vomi et il a pris le gruau vers une heure.

Le défunt n'allait pas à l'école ; je vais à l'école chez les Frères. Le défunt faisait des commissions pour mon père ; quelquefois il sciait du bois ou le fendait.

J'ai connaissance que ma belle-mère a frappé le défunt avec le morceau de cuir qui m'est montré, elle ne l'a pas frappé pendant les huit jours qu'il a été malade. Je sais que ma belle-mère m'a dit que le défunt portait des marques sur son corps, mais que c'était lui-même qui se les était données. C'est pendant les huit derniers jours que j'ai entendu dire cela à ma belle-mère ; le défunt n'en a pas parlé.

Il n'y avait que ma belle-mère qui le soignait pendant sa maladie, elle ne lui fesait manger que de la soupe et du pain.

Transquestionné par W. H. Taylor, le prisonnier.

C'est ma mère qui m'a dit que le défunt était malade pendant ces huit jours.

Je ne me suis aperçu qu'hier qu'il était malade. Il disait quelquefois qu'il avait faim, mais n'a jamais dit qu'il était malade. J'ai connaissance qu'il a déserté. C'est l'été dernier qu'il a déserté pour la première fois. Il a été quatre jours absent cette fois-là.

Il a déserté une deuxième fois, il est allé chez son oncle Cléophas Demers. Je suis allé le soir le chercher. Il m'a dit qu'il ne voulait pas revenir, parce qu'il lui manquait trois sous et qu'il avait trois bâtons de tire. Il est revenu avec moi jusque chez M. Lemieux, et il m'a laissé ; moi, je me suis rendu chez mon père.

Il a déserté encore jeudi de la semaine dernière ; cette fois, c'est mon oncle François Jacot qui l'a ramené. Mon père m'a souvent envoyé le chercher le soir. Je n'ai jamais eu connaissance que mon père ait refusé de nous laisser entrer. J'ai connaissance que mon père et ma belle-mère ont souvent veillé plus tard que de coutume pour l'attendre. J'ai aussi connaissance que pendant les quatre jours qu'il a été absent, mon père a fait des démarches pour le faire chercher.

Je ne l'ai pas vu manger le gruau hier l'après-midi. Je suis venu dîner vers midi, je n'étais pas à la maison quand mon père est venu dîner. Je crois que c'est vers quatre heures que j'ai été en commission pour chercher du monde, parce que le défunt se mourait. C'est ma belle-mère qui m'a envoyé.

Ma grand'mère Demers et une de mes tantes étaient alors avec ma belle-mère. Quand ma belle-mère battait le défunt avec le cuir, c'était sur les mains ou sur les épaules, c'est ma belle-mère qui m'a dit que le défunt avait mangé le gruau vers une heure.

Quand mon père ou ma belle-mère le grondait, il ne disait pas toujours la vérité ; c'était pour cela qu'ils le battaient. Il mentait souvent, et n'était pas trop bon.

Réexaminé par le *Coroner* :

L'été dernier, pendant un mois à peu près, ma belle-mère faisait vendre de la tire de sirop par le défunt, elle comptait les bâtons, et quand il n'avait pas tout vendu ou bien qu'il lui manquait des sous, elle le battait avec le *verdette*, quelquefois il criait bien fort. Le défunt n'avait pas autant de hardes que moi ; il avait une petite blouse grise d'été, quand il sortait cet

hiver, il n'avait que celle-là; il avait un casque, une chemise de coton, une veste et une *crémone*. Ma belle-mère m'a dit qu'il avait trois pairs de bas de laine; il avait des mitaines et aussi des demi-bottes.

Vendredi de la semaine dernière, le défunt m'a dit qu'il avait faim et m'a demandé de le laisser aller chez monsieur Picard, qui est notre voisin. Mon père et ma mère m'avaient donné commission de le garder pour l'empêcher de manger, parce que après son souper, il cherchait à manger. Ma belle-mère m'avait dit qu'il avait manger comme il faut au souper. Le défunt me dit qu'il n'avait pas eu à manger le midi, et qu'il n'en avait eu que peu au souper.

Transquestionné par le prisonnier W. H. Taylor.

Le défunt m'a dit que M. Picard avait de quoi de bon et qu'il voulait aller là pour manger. Le défunt m'a dit que M. Picard lui avait dit de garder des sous pour empoisonner son père et sa belle-mère. Quand je mangeais, le défunt mangeait toujours comme moi et c'était toujours de quoi de bon; le défunt en avait autant que moi. Quand je gardais, vendredi, mon père et ma belle-mère étaient allés à l'église.

ANTOINE TESSIER DIT LAPLANTE, maçon, de St.-Roch, étant assermenté, dépose et dit:

Je connais le défunt, je l'ai vu dans la cour tout l'hiver. J'ai vu le défunt scier du bois dans la cour, et à part d'une couple de cordes, je pense qu'il a scié le reste. Il y a à peu près trois semaines, je l'ai vu nu-pieds, nu-mains, nu-tête, fendre du bois; il faisait un grand froid ce jour là; l'enfant regardait de temps en temps en haut et pleurait; je crois que cette fois il est resté à peu près une demi-heure dehors. J'ai donné des mitaines à l'enfant, et il les a remises, parce qu'il lui était défendu d'en mettre dans ses mains. Il m'a dit souvent qu'il était maltraité par son père et sa mère. Je lui ai demandé pourquoi il sciait du bois par ces gros mauvais temps, il me répondit qu'il lui fallait bien le faire, parce qu'il serait battu.

Je n'ai pas vu le défunt se faire battre; mais sept ou huit fois dans l'hiver, j'ai entendu en haut les cris des enfants qu'on battait.

Le défunt m'a dit qu'on le battait parce qu'il ne fournissait pas à scier du bois pour la maison; j'ai vu son petit frère lui aider quelque fois, mais je n'ai jamais vu le père lui aider.

L'enfant était chétif et maigre, par suite du manque de nourriture et des mauvais traitements.

FÉLICITÉ MAHEU, épouse de Antoine Laplante. Je connait le défunt. Le père du défunt demeure dans le haut de la maison que j'occupe. Nous ne nous voisinons pas. Elle confirme le témoignage de son mari. Elle dit de plus qu'elle a vu l'enfant qui prenait de la neige dans ses mains et qu'il en mangeait beaucoup.

FÉLICITÉ PLANTE, épouse de Napoléon Jean Petit, rend aussi le même témoignage que les deux autres.

ELOI PICARD, menuisier, de St.-Roch, assermenté, dit de plus: Jeudi dernier le défunt est venu chez moi et a bu beaucoup; il m'a dit que sa belle-mère ne voulait pas qu'il bût, c'est pourquoi il venait chez moi; il me dit aussi que sa belle-mère avait mis pas moins de deux poignées de sel dans sa soupe et qu'elle ne voulait pas le laisser boire. Je lui dis: Puisque tu es si maltraité que cela, pourquoi ne vas-tu pas à Somerset. Il m'a dit: Ce n'est pas aisé, je suis tout nu et je n'ai pas d'argent pour payer mon passage. Je ne l'ai pas vu depuis. Quand il a mangé chez moi, il tremblait de tous ses membres; il me dit qu'il n'avait pas de bas dans ses bottes. Il tremblait comme s'il avait été malade. Il m'a dit qu'il n'avait pas dîné, qu'il savait que sa belle-mère ne voulait pas lui donner à dîner, et il me semble qu'il n'avait pas déjeuné. Il m'a dit que sa belle-mère le faisait pâtir de manger.

Transquestionné par le prisonnier W. H. Taylor.

Ma femme l'a fait déchausser pour voir s'il avait des bas dans ses bottes, et ma femme m'a dit qu'il *n'en avait pas*.

Ce sont là tous les témoignages entendus le premier jour, vendredi.

Second jour, 14 mars.

EMÉLIE TRUDEL, épouse de M. Picard, menuisier de St. Roch, assermentée, dit de plus que son mari: L'enfant venait souvent chez nous pour boire, et disait que sa mère le faisait pâtir. Je lui dis: Pourquoi ne le dis-tu pas à ton père? Il me répondit: "Ah! si j'en parlais à papa, elle me tuerait."

Mercredi dernier, j'ai vu Mme Fluette (ou Mme Thibault), et lui demandai ce qu'était devenu l'enfant; elle me dit qu'elle était allée chez Taylor et qu'elle n'avait pu voir l'enfant.

Le lendemain jeudi, on est venu me dire que l'enfant se mourait; j'arrivai pendant que le prêtre lui donnait les saintes huiles; le défunt est mort vers huit heures ce soir-là. Mme Taylor m'a dit que l'enfant était en santé, qu'il n'était malade que depuis ce matin là, qu'il avait mal à la tête, qu'il avait vomi, qu'il avait pris une assiettée de gruau avant de perdre connaissance.

Mme Taylor m'a aussi dit que quelques temps avant de perdre connaissance, l'enfant demandait à être mené chez moi; elle lui répondit: "tu vois bien que tu ne peux pas te porter toi-même, tu n'es pas capable;" et elle m'a dit aussi que, du moment où ils ont pris l'enfant à deux et l'ont mis sur le lit, il a perdu connaissance. Elle me dit que c'était sa mère qui l'aidait à porter l'enfant.

Transquestionnée par le prisonnier W. H. Taylor et par la prisonnière Marguerite Demers:

Il n'y a aucun mauvais rapport entre moi et

le prisonnier. Je pense qu'il était à peu près quatre heures lorsque je suis allée chez Taylor. J'y suis restée jusqu'à six heures. Taylor arriva vers six heures. J'y suis retournée vers sept heures ; Taylor était parti pour aller chercher le médecin.

Napoléon Petit, assermenté, dit :

Presque tous les soirs Taylor, le prisonnier, battait le défunt, et il n'y a qu'un plancher simple qui nous sépare ; tous les soirs, j'entendais l'enfant se plaindre et demander pardon à son père. J'ai entendu souvent le bruit d'un corps qu'on jette sur le plancher. Il y a à peu près trois semaines, j'ai trouvé qu'il le battait si fort que j'ai pris mon balai, et je frappai sur le plancher, en disant au prisonnier, que s'il ne s'arrêtait pas, que j'allais monter ; il cessa de battre l'enfant, car c'était le défunt qu'il battait, je reconnus sa voix. Le reste confirme ce qui a déjà été dit.

Ambroise Leclerc, marchand-épicier, St.-Roch, assermenté, dépose et dit :

La semaine dernière, vers le milieu de la semaine, le défunt est venu chez moi faire une commission, pour chercher quelque chose au magasin. Je remarquai qu'il était extrêmement faible. Je suis même passé en dehors du comptoir pour le soutenir, je l'ai assis sur une boîte et lui ai demandé ce qu'il avait et s'il était malade. Il me dit qu'il avait bien mal à la tête. "Si j'avais de l'eau à boire je crois que ça me mettrait mieux, car je suis altéré c'est terrible." Je lui dis : "Pourquoi ne bois-tu pas chez vous ?" Il répondit : "Maman ne veut pas m'en donner." Je lui donnai de l'eau qu'il but de suite. Je l'ai pris par les bras et le ramenai moi-même chez son père ; je ne pensais pas qu'il put se rendre seul. Je lui ai offert de rentrer avec lui pour parler à sa mère, car il était bien malade, il ne voulut pas me laisser rentrer, et me dit qu'il avait peur que sa mère vint à le battre. Il me pria de ne pas entrer. J'ai rencontré Taylor depuis ce temps, mais je ne lui en ai rien dit.

Zacharie Lefebvre, étant assermenté, dépose et dit : L'automne dernier, vers la Toussaint, il était dix heures du soir, je vis le défunt près de la Halle Jacques Cartier ; il tremblait de froid et était mincement vêtu ; je lui demandai pourquoi il ne s'en retournait pas chez lui ; il m'a dit qu'il ne pouvait pas s'en aller avant d'avoir tout vendu toute sa tire, parce qu'il craignait d'être battu par sa mère. Je le fis entrer dans ma cabane une demi-heure après et lui achetai deux bâtons de tire qui lui restaient, pour l'envoyer ; l'enfant s'en alla alors. Le reste du témoignage est la même chose que les autres entendus.

Dans le transquestionnement par les prisonniers Taylor et Marguerite Demers, M. Z. Lefebvre dit : Le soir j'ai entendu battre l'enfant ; il y avait un châssis d'ouvert chez Taylor et un des miens aussi était ouvert. Je n'ai pas entendu de paroles.

Le Rvd. Charles Richard, Ptre. vicaire, de la paroisse de St.-Roch, étant assermenté, dépose et dit :

Je ne connaissais pas le défunt de son vivant. Jeudi, dans le cours de la journée, j'ai été appelé auprès du défunt.

Je l'ai trouvé couché dans un lit, il était sans connaissance et m'a paru dangereusement malade ; je me suis hâté de l'administrer. Il avait une grosse fièvre, le cœur lui battait très-fort ; j'ai mis la main sur sa poitrine, il n'avait pas de connaissance. Il n'a pas vomi pendant que j'étais là.

Une des femmes présentes m'a dit qu'elle n'avait pas envoyé chercher un médecin, parcequ'elle se trouvait chez des étrangers.

Emélie Trudel, épouse de Eloi Picard, réexaminée, confirme le témoignage du Rvd. Chs. Richard.

Emélie Plante, épouse de J.-Bte. Thibault, étant assermentée, dépose et dit :

Il y a huit jours, jeudi dernier, j'ai eu occasion d'aller chez Taylor ; le défunt était assis au côté de son lit. Sa belle-mère me dit en parlant du défunt : On est obligé de l'attacher, parce qu'il veut déserter. J'ai trouvé qu'il avait l'air comme de coutume. Aussitôt que la belle-mère du défunt m'a dit qu'elle était obligée de l'attacher, ça m'a fait de la peine de voir l'enfant attaché. J'ai fait ce que j'avais à faire et je suis partie de suite. Je ne puis dire si l'enfant était attaché ou non. Je suis retournée chez Taylor, mais je n'ai pas vu l'enfant ce jour-là. C'est jeudi dernier que l'enfant est mort. Mme Taylor me demanda d'aller chercher le prêtre. Je lui dis que oui. Mme Taylor me dit qu'elle avait dit à son mari d'aller le chercher, mais qu'il lui dit : Ne crains donc pas, il ne mourra pas. J'ai été chercher M. Richard moi-même. Quand j'ai vu l'enfant, avant d'aller chercher le prêtre, j'ai remarqué que le cœur lui sautait beaucoup. Je ne pense pas que l'enfant avait sa connaissance. Je lui ai parlé, et il ne m'a pas répondu. Il était tranquille dans son lit, sans remuer. Je suis partie et ne suis plus revenue.

Léocadie Tardif, épouse de Jean Michel, boulanger, de St.-Roch, étant assermentée, dépose et dit : Il y a deux ans le prisonnier demeurait dans le haut de la maison que nous occupons. J'ai eu connaissance que le défunt et son frère ont été battus souvent par leur belle-mère. J'ai eu connaissance que le défunt a été battu une fois par son père. Je n'ai pas connaissance d'aucuns mauvais traitements arrivés récemment.

Joseph Amédé Mailloux, marchand-épicier, de St.-Roch, assermenté, dit : A la fin du mois d'octobre dernier, entre onze heures et onze heures et demie du soir, j'ai rencontré le défunt dans la rue de la Couronne, au coin de chez moi. Il faisait extrêmement froid ce soir

là et bien mauvais temps; il pleuvait une pluie froide. J'ai vu le défunt qui grelottait de froid; je lui demandai pourquoi il restait là, qu'il ferait mieux de s'en aller chez lui; il était nu-pieds, avait de mauvais pantalons et une petite chemise de coton. Il m'a répondu qu'il était venu pour entrer chez son père, et qu'il lui avait refusé la porte, en lui disant d'aller chercher les sous de sa tire et qu'après cela il entrerait. Il me dit qu'il avait vendu de la tire dans la journée, et que des jeunes gens lui avaient volé quatre ou cinq bâtons dans le bas de la rue de la Couronne, et qu'il avait envoyé son frère pour tâcher de retirer l'argent pour ses bâtons de tire.

Vers deux heures après minuit, ce même soir, il faisait une tempête horrible. J'ai entendu pleurer à ma porte. Je me suis levé et j'ai trouvé le défunt à moitié gelé. Je le fis entrer et lui demandai la raison pourquoi il restait ainsi dehors à une heure avancée de la nuit; il me répondit qu'il ne voulait pas aller chez lui seul, parce qu'il serait horriblement battu. Je le fis coucher, et la fille lui donna à manger le lendemain matin. Le reste confirme ce qui a déjà été dit.

ANGÈLE DUMONT, veuve d'Edouard Demers, assermentée, dit : Je suis la mère de Marguerite Demers (la prisonnière). Je suis venue chez Taylor cinq jours avant la mort du défunt. C'est un dimanche matin que je suis arrivée là; Taylor était parti pour trois jours, et ma fille m'avait priée de rester avec elle pendant ce temps. Quand je suis arrivée chez Taylor, le défunt se plaignait du mal de tête; il mangeait comme nous de la soupe au *barley*.

Lundi et mardi, j'ai connaissance que le défunt s'est levé pendant la nuit, vers dix heures du soir, pour sortir; sa mère lui a dit : Tu n'es pas fou, va donc te coucher, et il est allé se coucher sur son lit. Il avait soupé ce soir-là. Il voulut sortir encore le lendemain, il a dit qu'il voulait aller en bas; sa mère lui a dit : Si tu veux y aller, vas-y. Le défunt s'est alors levé pour y aller, mais il s'est écrasé dans la place : je l'ai pris avec sa mère, et nous l'avons mis sur son lit. C'est la journée qu'il est mort que ceci s'est passé. Le midi ma fille a fait du gruau pour le défunt, le défunt a tout mangé son assiettée de gruau; il était alors onze heures et demie ou midi. Quand nous l'avons mis sur son lit, je me suis aperçu qu'il affaiblissait beaucoup, il avait mal à la tête. Il n'a pas vomi dans l'après-midi. Je ne suis pas allé près du lit du défunt dans aucun temps de l'après-midi, excepté quand le vicaire est venu. Il s'est assoupi quelque temps après avoir pris le gruau, une heure ou deux après. Il est resté assoupi une heure ou une heure et demie. Il s'est réveillé quelque temps après trois heures. Sa mère alors lui a parlé.

Vers quatre heures il a demandé d'aller en bas; il n'a pas vomi ni eu de convulsions pendant ce temps. Toute cette journée il avait l'air agité; il disait souvent :

"Mon Dieu, que j'ai mal à la tête!"

Quand il demandait à aller en bas, il avait l'air d'une personne qui rêve, il ne savait pas ce qu'il disait.

Je crois que c'est lundi que j'ai vu Mme Thibault chez Taylor. Elle est entrée un instant et s'est assise, je ne l'ai pas entendus dire un mot. Je ne sais pas ce qu'elle est venue faire, mais elle est restée très-peu de temps.

Le défunt était alors couché ou assis au côté de son lit. Ma fille le forçait de rester dans la maison. Si ma fille la attaché le défunt, ça n'a pas été pour plus d'une journée et pour l'empêcher de sortir ou de descendre en bas, car il n'avait que cette idée-là. C'est lundi ou mardi avant sa mort qu'il a été attaché. Elle l'a attaché avec une petite corde grosse comme mon doigt. C'était après les pieds de la couchette que le défunt était attaché. Je crois que c'est par les mains que le défunt était attaché. C'est lundi matin que le défunt a été attaché. Le défunt s'est détaché deux ou trois fois de suite lui-même, et je ne sais pas comment il faisait. Sa belle-mère le rattachait aussitôt.

Je n'ai pas connaissance qu'elle ait frappé le défunt, quand elle l'attachait. Chaque fois qu'elle l'a attaché, je lui ai entendu dire : "Le bougre, il s'est bien détaché tout seul." Le lundi, Il est resté attaché toute la journée dans son lit. Mardi, dans l'après-midi, le père du défunt est arrivé, et je crois que le défunt n'était pas attaché dans ce moment-là. Si le défunt a été attaché après l'arrivée de son père, c'est dans la nuit qu'il a été attaché, parce que le lendemain, le jour de sa mort, je suis sûre que le défunt n'a pas été attaché.

Transquestionnée par le prisonnier Taylor et Marguerite Demers :

Q.—Avez-vous resté chez moi pendant plusieurs mois l'été dernier?

R.—Oui, je suis restée chez Taylor à peu près trois mois et demi cet été.

Q.—Vous êtes-vous couchée pendant ce temps-là?

R.—Je me suis couchée tous les soirs.

Q.—Avez-vous connaissance quand le défunt vendait de la tire?

R.—Oui j'en ai connaissance.

Q.—Son frère vendait-il de la tire en même temps. Quand il venait de vendre de la tire, venait-il tard ou de bonne heure?

R.—Il revenait entre huit et neuf heures, le plus tard dix heures.

Q.—Avez-vous eu connaissance qu'il a été grondé ou corrigé pour être venu si tard?

R.—Une couple de fois il a été grondé. J'ai eu connaissance qu'il a été battu une couple de fois.

Q.—Pouvez-vous vous rappeler ce qu'on lui

disait et de quelle manière on le reprenait lorsqu'il venait tard?

R.—Son père lui faisait des remontrances parce qu'il venait tard, en lui demandant pourquoi il venait si tard.

Q.—Avez-vous connaissance que le défunt a été battu parce qu'il ne rapportait pas l'argent de sa tire?

R.—Oui j'ai eu connaissance que c'est arrivé quelquefois.

Q.—Avec quoi a-t-il été battu?

R.—C'était avec une *strap* en cuir, large de trois doigts, qu'il a été battu; l'enfant pleurait, mais ne criait pas fort.

Q.—Etait-ce sur les mains ou sur le corps que l'on frappait le défunt?

R.—Sur les mains.

Q.—Avez-vous connaissance quand le défunt a déserté de chez moi?

R.—Je l'ai entendu dire cet automne, pendant que Taylor était malade; on m'envoya chercher, un dimanche; le défunt était déserté du matin avec de la *tire*. J'ai couché chez Taylor ce soir-là. Je crois qu'il a été deux jours absent. Quand il est parti, il étrennait des hardes neuves. Je n'étais pas là quand il est revenu. Il avait mangé comme il faut avant de partir. Quand j'ai été chez Taylor, le défunt a toujours été nourri comme les autres membres de la famille, à la même table. Quand il sortait, il avait ses hardes de tous les jours. J'ai tricoté six paires de bas pour les enfants de la famille de Taylor. Je ne puis pas dire si on a fait des passe-droits, et à qui on a donné ces chaussures.

Question.—Est-il à votre connaissance que, quand moi ou sa belle-mère l'envoyions en commission, qu'il partait quelquefois à la hâte sans se vêtir, et qu'on l'arrêtait pour le mieux vêtir?

Réponse.—Oui, je n'ai pas cru que le défunt fut dangereusement malade avant jeudi, jour de sa mort. Je me rappelle que Marguerite Demers, ma fille, a demandé à Taylor, le prisonnier, d'aller chercher le curé. Taylor répondit qu'il n'avait pas le temps; il a ajouté: Il n'est pas en danger, il peut attendre, j'ai le temps de faire mon voyage. Ma fille n'a pas attendu, elle l'a envoyé chercher vers trois ou quatre heures. J'ai connaissance que le lundi suivant, avant sa mort, ma fille, après la basse messe, alla chez le curé pour lui dire de venir confesser le défunt; le curé n'a pas voulu venir. Elle est allé exprès pour chercher le curé et en même temps pour aller à confesse elle-même. Le défunt s'est plaint du mal de tête avant qu'il a écrasé dans la place, jeudi. Je me suis aperçue que le prisonnier Taylor et ma fille ont manqué quelquefois à leur devoir envers le défunt, parce que le défunt méritait quelquefois d'avoir des coups, et ils ne lui en donnaient pas. Le défunt était un enfant qui n'écoutait pas. C'était sa façon de mentir. Ce n'était pas un enfant fiable ni honnête; il ne m'a pas rien pris, mais il a pris ailleurs; je ne l'ai pas vu, mais ce sont ses parents qui me l'ont dit. Je n'ai pas connaissance que Taylor et ma fille ont refusé la porte au défunt dans aucun temps.

Lundi, 16 mars.

L'enquête, ajournée au seize de mars, est continuée ce jour, en présence des prisonniers William Henry Taylor et Marguerite Demers, son épouse.

Frédéric Bourassa, de la Basse-Ville de Québec, fabricant de balais, étant assermenté, dépose et dit:

Je suis le frère de la première femme du prisonnier Taylor. La première femme de Taylor se nommait Julie Bourassa. Je crois qu'il y a quatre ans qu'elle est morte. Taylor et sa première femme demeuraient à Québec; c'est à Québec qu'elle est morte. Lors de la mort de la première femme de Taylor, Taylor possédait deux emplacements à Somerset, près de l'église. Ils paraissaient vivre à l'aise à Québec. Ma sœur a laissé quatre enfants à sa mort, deux garçons et deux filles. Une des filles est à l'Hôpital-Général, à l'école, c'est ma sœur qui l'élève; l'autre est à Somerset, chez un habitant. A part de ces deux filles, ma sœur a laissé deux garçons: l'un est le défunt, l'autre Napoléon Taylor, le premier témoin qui a été entendu. Je me suis aperçu que le défunt était triste du temps de la première femme de Taylor, le défunt passait pour un bon enfant, soumis à ses parents. Je ne me suis pas aperçu qu'il ait changé de caractère depuis ce temps.

Napoléon Henry Taylor étant réexaminé dépose et dit:

J'ai connaissance que mon oncle Frédéric Bourassa est venu chez mon père le dimanche avant la mort du défunt. Le défunt était alors attaché au pied de son lit; je ne me rappelle pas si c'est ma belle-mère qui l'a attaché. C'est avec la corde qui m'est montrée que le défunt était attaché. Je pense que c'était par le corps qu'il était alors attaché; car quand il était assis c'était par le corps qu'on l'attachait. Quand je suis parti pour aller à la basse messe dimanche matin, j'ai laissé le défunt dans le lit; ma belle-mère ne voulait pas qu'il sortît pour aller à la messe, et il resta couché. Je me rappelle qu'il était attaché dans le lit. Il était attaché par le corps, au poteau de la couchette. Le défunt a déserté huit jours avant sa mort. C'est vers une heure de l'après-midi qu'il est parti. Jeudi soir, le même jour, mon oncle Joncas ramena le défunt à la maison.

Vers huit ou neuf heures, quand ma belle-mère s'est couchée ce soir-là, avant de se coucher, elle a attaché le défunt dans le lit. Vers sept ou huit heures du matin, elle le détacha, le fit lever et l'attacha au pied de la couchette. Il resta attaché toute la journée. Ma belle-mère me dit de faire sortir le défunt sur la galerie un instant avant de se coucher, pour ses besoins

elle le fit coucher et le rattacha de nouveau avec la même corde.

Le défunt a été attaché ainsi, le jour et la nuit, jusqu'à deux ou trois jours avant sa mort. Il était attaché par les poignets ; je crois que c'est quand il s'est détaché deux ou trois fois de suite, qu'elle l'attacha par les poignets. C'est ma belle-mère qui faisait manger le défunt pendant le temps qu'elle l'a tenu ainsi attaché. Le jour de sa mort, le défunt était bien tranquille dans la maison, il ne menaçait personne, ne cherchait pas à se jeter par les châssis et restait tranquillement attaché ; il parlait quelquefois et il avait l'air triste. Il m'appelait quelquefois pour me demander de quoi à manger ; ma belle-mère n'en a jamais eu connaissance. J'allais alors demander à ma belle-mère de me donner de quoi à manger pour le défunt. Quelquefois elle m'en donnait, et d'autres fois elle ne m'en donnait pas. Il ne pâtissait pas de manger ; quand on faisait un repas, elle lui donnait toujours à manger. Durant ces huit jours, je n'étais pas toujours à la maison ; jallais à l'école deux fois par jour.

Quand mon père est arrivé à la maison, le premier soir que le défunt a été attaché par ma belle-mère, elle lui a dit qu'elle avait attaché le défunt ; il l'a vu attaché. Mon père a eu connaissance tous les jours que le défunt était attaché, excepté le dimanche, lundi et mardi, pendant lesquels jours il a été absent. Je me suis aperçu en faisant sortir le défunt sur la galerie pour ses besoins, que de jour en jour il affaiblissait. Les deux ou trois jours avant sa mort, le défunt n'était pas attaché, il a resté tout le temps assis sur sa chaise. Il m'a appelé pendant ces deux ou trois jours là ; chaque fois qu'il me parlait, c'était pour me demander à manger ou à boire. Il a toujours eu à boire quand il m'a demandé à boire. Il n'était pas malin, mon petit frère ; c'était un bon petit garçon. Il a été battu quelquefois quand il ne disait pas la vérité.

La corde qui m'est montrée est une corde dont on se servait pour le linge. Le dernier soir que ma belle-mère a attaché le défunt, elle l'a fait coucher sur le dos, dans le milieu du lit, et lui a étendu les bras à leur longueur et l'a attaché par ses poignets, à chaque côté du lit ; la corde était bien serrée sur ses poignets, et le défunt s'est plaint beaucoup ; alors ma belle-mère est venue lâcher un peu la corde. Cette nuit, le défunt l'a passée tout entière dans cette position. J'ai couché dans le même lit que lui ce soir-là, et je me suis couché la tête au pied du lit. Je me suis levé vers six heures et demie ou sept heures le lendemain ; le défunt est resté attaché dans le lit. Quand je suis parti pour l'école, on n'avait pas encore détaché le défunt, il était encore dans la même position. Mon père était alors absent. Ma tante Henriette Demers a couché chez nous ce soir-là ; ma grand'mère, Angèle Dumont (veuve Demers), a aussi couché ce soir-là à la maison.

Quand je suis revenu de l'école, vers midi moins un quart, j'ai trouvé le défunt attaché ; je crois qu'il était assis sur la chaise, attaché avec la même corde, sous les bras, autour du corps et au pied de la couchette. Le défunt n'avait pas encore eu à manger ce matin-là. Je n'ai été qu'une demi-heure à la maison. Je suis revenu de l'école à quatres heure et demie et j'ai trouvé le défunt dans la même position. Quand on a soupé vers six heures et demie, ou sept heures, ce soir-là, le défunt était encore attaché.

Mon frère était plus jeune que moi ; il était âgé de huit ans et sept mois ; il est né à Somerset.

Cléophas Demers, charretier, de St.-Roch, répète ce qui a déjà été dit à l'égard de la *tire* que l'enfant vendait par les rues, et la crainte qu'il avait de rentrer chez lui sans rapporter tout l'argent ; la description de ses habits et de sa chaussure, et le froid qu'il endurait.

François Joncas, journalier, de St.-Roch, assermenté, dit :

Je suis le beau-frère de Marguerite Demers.

Huit jours avant sa mort, un jeudi, je suis venu en visite chez Taylor, et Marguerite Demers me dit que le défunt était déserté de l'après-midi. Je le cherchai pendant une couple d'heures dans les chantiers, et je m'en revenais dire que je n'avais pu le trouver, lorsque m'en retournant, près de chez M. Paré, dans la rue de la Couronne, je vis le défunt ; il était bien habillé, avait une chemise de laine carreautée, et c'est celle-là qui m'est maintenant montrée, et une petite blouse. Je ne puis dire si c'était des hardes neuves. Ils étaient deux ou trois enfants ensemble. Il m'a fallu l'emmener de force, il se lamentait beaucoup au bon Dieu, sans dire pourquoi ; il ne voulait pas s'en revenir. Je l'ai emmené à sa belle-mère ; il était alors près de quatre heures et demie. En arrivant, elle l'a pris par le bras et lui a donné deux ou trois tapes. J'ai laissé l'enfant seul avec sa belle-mère. Je crois avoir scié à peu près une corde et demie de bois pour Taylor, cet hiver.

Michel Drolet, commis-marchand, de St.-Roch, assermenté, dit :

Jeudi, le douze de mars courant, entre deux et quatre heures de l'après midi, je ne crois pas que ça soit après quatre heures, une personne se disant la sœur de Mme Taylor (la prisonnière) est venue chez M. Lefrançois où je suis commis ; cette personne, s'adressant à M. Fafard, dit qu'elle était venue de la part de Mme Taylor, chercher dix-huit verges de shirting, et quelques autres objets ; elle dit que l'enfant de Taylor était mort, et elle a acheté un bonnet blanc et quelques autres objets. Ces objets lui ont été servis par M. Fafard, et marqués au compte de Mme Taylor. J'étais dans le moment occupé à servir Mme Côté. Voyant que la personne mentionnée plus haut demandait un bonnet blanc, j'ai supposé que c'était des effets pour enseve-

lir un cadavre, et lui demandai s'il y avait de la mortalité chez Mme Taylor ; elle me dit alors que l'enfant de Taylor était mort dans la matinée. Mme Taylor était une des pratiques de M. Lefrançois.

Henriette Carrier, épouse d'Antoine Godbout, connétable, de St.-Roch, assermentée, dit :

Après le feu de St.-Roch, en mil huit cent soixante-et-six, j'ai passé à peu près deux mois dans le même étage habité par Taylor. Nous avons logé là jusqu'au douze de janvier. Pendant ce temps-là j'ai eu connaissance que la prisonnière (Marguerite Demers) a beaucoup maltraité le défunt. Elle le battait sans cause ni raison. Je reconnais la *strap* qui m'est maintenant montrée ; c'était toujours avec cette *strap* qu'elle le battait. C'est parce qu'elle le battait trop que je suis partie de là. Je me rappelle qu'un jour, à peu près quinze jours ou trois semaines avant que je sois partie de là, le prisonnier me dit qu'elle s'en débarrasserait, parce qu'elle ne pouvait pas l'envisager. Je me suis aperçue que le défunt et son frère couchaient dans un caveau, sous l'escalier, et ils y couchaient tous les soirs. Ils n'avaient qu'un couvre-pieds pour se couvrir. Un jour, le prisonnier leur ôta le couvre-pieds, parce qu'il était brisé. Le caveau était près de la porte de dehors. Je crois qu'ils y ont couché pendant un mois, sans autre chose que le couvre-pieds, et après ce temps, Taylor leur a acheté un matelas et une couverte grise.

Anselme Fafard, commis-marchand chez M. M. Lefrançois, de St.-Roch, assermenté, dit :

Que la prisonnière avait, la semaine précédente, fait mettre le shirting de côté. Le reste du témoignage confirme ce que M. Michel Drolet a dit.

Mardi, 17 mars.

L'enquête, ajournée au dix-sept de mars, se continue ce jour, comme suit :

Napoléon Taylor, étant réexaminé, dépose et dit :

Le jeudi, huit jours avant la mort du défunt, ma belle-mère m'a envoyé vendre de la *tire*, vers neuf heures du matin ; elle me donna vingt-neuf bâtons de *tire*, en me disant : "Tâche de revenir de bonne heure. Je suis venu vers cinq heures de l'après-midi ; avant de partir, j'ai vu le défunt qui était de bien bonne humeur. Il ne s'est pas plaint qu'il fut malade. Il n'avait aucune marque sur la tête ni sur la figure, que j'aie pu voir. Je suis revenu vers cinq heures, j'avais vendu mes vingt-neuf bâtons de *tire*, j'ai donné vingt-neuf sous à ma belle-mère et j'ai eu à dîner en arrivant. En arrivant, elle me dit : "Regardes ton frère." Le défunt était assis sur le coffre et attaché au pied de la couchette. Elle m'a dit que c'était parce qu'il avait déserté, qu'elle l'avait attaché comme cela. Le défunt était en jaquette.

Délima Noel, épouse de Narcisse Rochette, journalier, de Québec, assermentée, dit :

J'ai demeuré dans la même maison avec Taylor, il y a à peu près deux ans. Nous demeurions alors dans une maison appartenant à M. Paquet. Taylor occupait le bas et nous occupions le haut, et nous avons occupé cette maison à peu près un an.

J'ai connaissance que le défunt et son frère ont été maltraités par leurs parents, mais surtout par leur belle-mère. J'entends par maltraiter, qu'ils battaient leurs enfants. J'en ai fait la remarque un jour à Taylor, en lui disant que la prisonnière maltraitait les deux enfants, le défunt surtout ; il ne dit rien, et haussa les épaules.

Dans le cours de cet été-là, le défunt est monté chez moi dans l'après-midi (d'un jour) en pleurant, disant que sa belle-mère voulait lui couper la langue avec un rasoir; qu'elle lui avait tenu la langue et qu'elle avait essayé de la lui couper. C'était parce qu'il jouait dans la cour et que sa mère ne le voulait pas. Quand l'enfant est venu chez moi, il était accompagné d'un enfant; ils sont arrivés en courant chez moi, le défunt pleurait et l'autre enfant avait l'air effrayé. Le defunt se plaignait du manque de nourriture.

Un jour, je m'aperçus que le défunt avait des marques d'égratignures autour du col, et à la gorge surtout. Je lui demandai où il avait attrapé cela. Il me dit que c'était sa belle-mère qui avait manqué de l'étouffer, et pendant quinze jours, il ne pouvait à peine avaler sa salive. J'ai connaissance que le défunt avait une petite infirmité, de lâcher involontairement de l'eau. Sa mère le battait à chaque fois que ça lui arrivait. J'ai pensé que c'était cela.

Transquestionnée par les prisonniers, W. H. Taylor et Marguerite Demers.

Q.—Ce qui est arrivé pendant que vous demeuriez avec nous, et que vous avez raconté plus haut, et que le défunt vous avait dit que la prisonnière voulait lui couper la langue, s'est-il passé avant ou après le feu de St.-Roch qui a brûlé une quaarantaine de maisons ?

R.—Je ne m'en rappelle pas. Je ne me rappelle pas de ce feu-là. Je me rappelle que le beau-frère de Taylor est venu demeurer avec lui après le feu. C'est avant cette époque que le défunt m'a dit que sa belle-mère voulait lui couper la langue. Le prisonnier Taylor n'était pas chez lui.

François Joncas, réexaminé, dépose et dit :

Jeudi, huit jours avant la mort du défunt, quand je l'ai ramené chez sa belle-mère, elle lui a donné, en ma présence, deux ou trois tapes ; l'enfant, en recevant ces tapes, a jeté une couple de cris. Sa belle-mère m'a demandé où je l'avais pris, je lui dis, au coin chez M. Paré. L'enfant n'avait pas fini de pleurer quand je partis ; et je ne puis dire combien de temps il a pleuré. C'est, soit sur la tête ou sur la figure qu'elle l'a frappé ; elle l'a frappé avec sa main, et elle n'avait rien dans sa main. Elle m'a de

mandé ce que le défunt faisait quand je l'ai pris, et je lui ai dit qu'il était à jouer, lorsque je l'ai ramené.

Il riait et n'avait pas l'air chagrin alors.

Quand j'ai ramené l'enfant, je ne me suis pas aperçu qu'il avait aucune marque sur la figure.

ELÉONORE GE[illegible]MAIN, épouse de Joseph Dallaire, charretier, de St.-Roch, étant assermentée, dépose et dit :

Le jour de la mort du défunt (jeudi), la sœur de la prisonnière est venue me dire que Mme Taylor demandait à me voir ; en venant, elle me dit que l'enfant de Taylor était malade. Mme Taylor me dit en arrivant qu'elle ne savait pas si l'enfant était mort ou vivant, et de vouloir bien aller au lit où était l'enfant, m'en assurer. Il n'y avait que la sœur et la mère de la prisonnière qui étaient là avec le défunt. Il était quatre heures et vingt minutes quand je suis partie de chez moi, et je n'ai fait que traverser la rue, pour me rendre chez Mme Taylor de chez moi. L'enfant était sans connaissance ; l'enfant respirait très-lentement. En arrivant près de son lit, je me suis aperçue qu'il était très-blême, et pendant que j'ai été là, une couple de minutes après, j'ai vu sa figure rougir et il s'est mis à souffler plus fort. M. Richard est arrivé comme j'allais partir.

Mme Taylor m'a demandé si j'avais la bonté de prendre la mesure du défunt, pour lui faire une jaquette pour l'ensevelir. Elle m'a donné du shirting neuf, avec lequel j'ai mesuré le défunt. La sœur de la prisonnière était alors à coudre dans l'appartement, dans quelque étoffe blanche. J'ai montré la longueur que la jaquette devait avoir. J'ai demandé à la prisonnière s'il y avait longtemps que l'enfant était malade ; elle me dit que ça faisait juste huit jours ce jour-là. Voyant que l'enfant rougissait, je lui demandai si c'était les fièvres ; elle me répondit qu'elle ne savait pas. Il y a à peu près onze mois que Taylor demeure vis-à-vis de chez moi.

HENRIETTE DEMERS, de St.-Roch, assermentée, dit :

Je suis venue chez Taylor vendredi avant la mort du défunt, vers dix heures du matin.

J'ai trouvé le défunt attaché ; il était en jaquette, assis sur une chaise, près du lit. J'ai passé la journée chez Taylor ce jour-là. La belle-mère me dit que le défunt avait déserté, et qu'elle l'avait attaché pour lui donner la crainte. Je suis partie le soir, vers six heures. Le défunt était encore attaché ; il avait passé la journée attaché.

Je retournai chez Taylor le dimanche après midi, vers trois heures. Le vendredi que je suis allée chez Taylor, j'ai vu le prisonnier à la maison, et il a pu voir que le défunt était attaché. Le dimanche, à trois heures de l'après-midi, je n'ai pas vu le défunt. Je crois que c'est le lundi matin, vers neuf heures à neuf heures et demie, que je suis retournée chez Taylor.

J'ai vu le défunt assis au pied du lit, je ne puis dire s'il était attaché. Je suis partie de chez Taylor lundi, vers une heure de l'après-midi ; le défunt était encore à la même place. Il n'avait pas l'air malade.

Ma mère était là lundi ; elle avait couché là dimanche soir.

Taylor était absent ; on m'a dit qu'il était parti dimanche matin. Je suis venue faire un petit tour mardi ; je ne puis dire si c'était le matin ou l'après-midi. Je n'ai pas vu le défunt. Je suis venue chez Taylor jeudi matin, vers neuf heures ou neuf heures et demie. J'ai passé la journée là. Le prisonnier est venu dîner et est aussitot parti.

Vers onze heures, je suis allée près du quart pour avoir de l'eau ; j'ai vu le défunt dans le lit ; j'ai demandé à la prisonnière : " Le petit est-il malade ? " Elle me répondit : " Je ne sais pas s'il est malade, mais il n'a pas pu se lever ce matin, " et qu'il était étourdi. Vers midi le défunt a parlé à sa mère ; je ne sais ce qu'il lui a dit ; elle a pris une assiettée de soupe et la lui a donnée. C'est elle qui l'a fait manger au défunt. Le défunt l'a vomi aussitôt.

Vers deux heures et demie, le défunt a demandé à se lever pour aller en bas. Sa mère lui a demandé : " Te crois-tu capable de descendre ?" Le défunt a répondu : " Oui." Elle lui a dit alors : Essaie d'y aller. Le défunt s'est levé et a écrasé dans la place. Sa mère, avec ma mère, l'ont mis sur le lit. J'ai fait dans l'après-midi une commission pour la prisonnière ; je suis allée chez M. Lefrançois pour chercher du shirting pour faire une jaquette pour le défunt. Le défunt est mort vers neuf heures ce soir-là.

FRANÇOIS ELZÉAR ROY, écr., médecin, de St.-Roch, assermenté, dit :

Jeudi dernier, entre sept heures et sept heures et demie du soir, le prisonnier est venu à mon office me demander d'aller voir le défunt, qu'il me dit être sans connaissance. Il me dit qu'il croyait que le défunt avait des vers. Je me rendis chez Taylor, de suite, et j'ai trouvé le défunt couché sur un lit ; il y avait un grand nombre de personnes dans l'appartement. Le prisonnier Taylor était avec moi. J'ai trouvé le défunt couché sur le dos, la tête penchée sur le côté gauche ; il était parfaitement immobile, dans un état comateux, la pupile dilatée et non impressionnable à la lumière. Le pouls était très-fréquent et petit ; la respiration se faisait difficilement. Il y avait chez le défunt transpiration abondante ; les ongles, les doigts et même les mains violacés. La transpiration était froide, abondante aux extrémités, tout annonçait une congestion pulmonaire, de plus une mort prochaine. J'ai essayé à examiner la langue ; il m'a fallu prendre une cuillère et ouvrir forcément la bouche ; la langue était blanche. J'ai demandé aux personnes présentes depuis quand l'enfant était malade. La belle-mère me répondit que l'enfant était malade depuis le matin, et sur des questions que je lui fis, je crus com-

prendre par ses réponses que l'enfant était malade depuis le mardi. Je crois me rappeler que la belle-mère m'a dit que l'enfant se plaignait, depuis plusieurs jours, du mal de tête.

Dans la conversation que j'eus avec elle, j'appris que l'enfant était resté à la maison depuis huit jours; elle me dit que l'enfant avait l'habitude de faire des faux rapports sur ses parents, aux voisins, et qu'elle l'empêchait de sortir. Je demandai à la prisonnière pourquoi elle n'avait pas envoyé chercher un médecin avant huit heures, vu que l'enfant était sans connaissance depuis quatre heures. Elle me répondit qu'elle avait eu autrefois le Dr Desjardins, comme médecin de famille, qu'elle ne connaissait pas les médecins de St.-Roch, et de plus qu'elle n'avait eu personne pour envoyer.

Toutes les réponses que me donna la prisonnière, ne me satisfirent pas, et j'exprimai mon étonnement sur cette affaire qui me parut suspecte.

L'enquête est ici ajournée aux dix-huit de mars courant, et le témoignage du Dr Roy, interrompu, pour lui permettre de produire les notes prises conjointement par lui et le Dr LaRue, à l'examen du cadavre.

Mercredi, 18 mars.

L'enquête, ajournée au dix-huit, est continuée comme suit :

Isaïe Dubois, collecteur et huissier de St.-Roch, assermenté, dit :

Je connais les deux prisonniers. Mardi ou mercredi de la semaine dernière, le dix ou onze du présent mois, j'ai rencontré le prisonnier Taylor, dans la rue Desfossés, à St.-Roch; je rencontrais Taylor assez souvent. Il est huissier; j'allais quelquefois avec lui faire des saisies. Le jour que je l'ai rencontré dans la rue Desfossés, nous nous sommes arrêtés, et nous avons eu ensemble un peu de conversation. Je crois que c'est le changement du temps qui a été le début de notre conversation. Nous avons parlé d'autres choses dont je ne me rappelle pas; mais la principale chose dont nous avons parlé, c'était du petit défunt. Je ne me rappelle pas ce qui nous a fait commencer à parler du défunt; mais Taylor me dit que le défunt lui causait beaucoup de peine, qu'il était porté à la désertion et qu'il y a quelque temps, il a été absent trois ou quatre jours; qu'il l'avait retrouvé quelque part en ville, et qu'il pensait qu'il a dû avoir beaucoup de misère pendant cette absence. Il me dit que l'enfant dépérissait et qu'il pensait que c'était dû à la misère. Il m'a dit que l'enfant était malade et qu'il n'en avait pas pour longtemps s'il continuait l'état où il était. Il me dit que l'enfant lui retenait l'argent qui lui passait par les mains. Il m'a dit qu'il était obligé de le tenir chez lui pour l'empêcher de déserter. Il me dit qu'en punition, il le nourrissait au pain et à l'eau. Il m'a dit qu'il a appris que l'enfant allait manger chez les étrangers, que cela l'avait mortifié.

Je ne me rappelle pas qu'il ait dit autre cho au sujet du défunt. Je crois que nous avons é en conversation un quart d'heure. Je n'ai p rencontré le prisonnier pour lui parler. Il éta employé comme huissier, et il avait de l'ouvrag comme huissier. J'ai dit que c'était mardi o mercredi que cette conversation avait lieu; suis porté à croire que c'était mercredi dans l'a près-midi. C'est au coin des rues Desfossés e St.-Dominique que j'ai rencontré Taylor qui v nait de ce côté-ci.

Transquestionné par W. H. Taylor et Margue rite Demers.

Je sais qu'il ne faisait pas noir; je ne puis dir si c'est à deux ou trois heures ou à quelle heur que j'ai rencontré Taylor.

François Alexandre Hubert LaRue, docteu en médecine, étant dûment assermenté sur le saints évangiles, dépose et dit :

J'ai fait, conjointement avec le Dr. Frs. Roy l'examen du cadavre de William Henry Crocke Taylor, et j'ai constaté ce qui suit :

1. Rigidité cadavérique aux genoux; nom breuses lividités cadavériques. Putréfaction avancée, eu égard au peu de temps écoulé depuis la mort, trente-six heures; coloration en vert de tout l'abdomen.

2. Le cadavre, considérablement amaigri, présente de nombreuses contusions et ecchymoses, entre autres les suivantes : ecchymose ou contusion de la grandeur d'une piastre sur le dessus du pied droit, en haut du gros orteil; une autre de la grandeur d'un quinze sous au côté externe du genou droit; sur le dessus du pied gauche une large contusion de trois pouces de long sur autant de large. Tout le dessus de la main droite, depuis le poignet jusqu'aux doigts, ne forme qu'une seule ecchymose. Sur le bras droit, deux autres ecchymoses de la grandeur d'un six sous chacune. Le dessus de la main gauche est recouvert, par-ci par-là, de petites ecchymoses. Sur la partie postérieure du bras gauche; trois ecchymoses se faisant suite occupent en longueur presque toute l'étendue qui sépare l'épaule du coude. Sur la tempe gauche, une ecchymose de la grandeur d'un écu. Plus en arrière, sur le côté gauche de la tête, une ecchymose du cuir chevelu, mesurant environ deux pouces sur deux. Sur le sommet de la tête, une autre de la grandeur d'un trente sous. Enfin, par-ci par-là, le cuir chevelu présente encore d'autres petites contusions et ecchymoses.

Inspection intérieure.

1. Membranes du cerveau congestionnées, cerveau sain.

2. Poumons congestionnés. Un tubercule gros comme un pois ayant subi la transformation crétacée, dans le poumon gauche; du reste, ces organes sont sains.

3. Cœur sain et vide.

4. Parois de l'estomac très-amincies, du reste

n'offrant aucune trace de maladie. Dimensions de ce viscère normales.

L'estomac contient environ trois onces d'un liquide blanchâtre ; soumis à l'examen microscopique ce liquide n'a présenté de remarquable qu'un grand nombre de globules gras, gros et petits.

5. Intestins sains ; ont aussi leur volume ordinaire, et renferment une assez grande quantité de matières fécales jaunâtres bien liées, d'une consistance molle.

6. Vessie vide, tous les autres organes, reins, foie, etc., sains. La vésicule biliaire est pleine.

D'après les témoignages entendus, il appert :

1. Qu'une semaine environ avant le jour de la mort du défunt, le défunt était faible et se plaignit au témoin Leclerc, qu'il avait mal à la tête ; il n'est pas dit quel jour.

2. Que le jeudi de la semaine qui a précédé le jour de sa mort, le défunt était bien et a été trouvé par son oncle dans la rue de la Couronne, jouant avec d'autre enfants ; qu'il a été ramené à la maison de son père par le même oncle, vers quatre heures et demie de l'après-midi.

3. Qu'à son arrivée à la maison, il a été battu par sa mère, qui lui a infligé des soufflets sur la tête.

4. Qu'une demi-heure plus tard, c'est à dire sur les cinq heures du même jour, le défnnt a été vu par son frère Napoléon Taylor attaché aux poteaux d'une couchette ;

5. Qu'à partir de ce moment le défunt a été tenu lié et attaché, soit dans une chaise soit dans son lit, pendant au moins cinq nuits et quatre jours consécutifs ;

6. Que le dimanche qui a précédé le jour de sa mort, l'enfant a été entendu se plaignant du mal de tête. Il y avait alors trois nuits et deux jours qu'il était attaché ;

7. Que durant sa maladie, le défunt a souvent demandé à son frère de lui donner quelque chose à manger ;

8. Qu'il s'est plaint du mal de cœur, a vomi quelquefois ;

9. Que le jour de sa mort, depuis quatre heures de l'après-midi jusqu'à huit ou neuf heures du soir, époque de son décès, le défunt a été sans connaissance, immobile dans son lit ; qu'il n'a eu, durant ce temps, ni vomissements ni convulsions ; que ses pupilles étaient dilatées, non impressionnables à la lumière ; que sur les derniers temps il avait une respiration stectoreuse, un pouls petit et fréquent, une transpiration froide, enfin qu'il était dans un état comateux.

Tous ces symptômes sont de ceux que l'on rencontre dans certaines affections cérébrales, notamment dans la congestion, et l'autopsie a constaté qu'en effet les membranes du cerveau étaient congestionnées.

La congestion des poumons, telle qu'annoncée durant les derniers temps de la maladie, par le râle ou la respiration stertoreuse, et dont l'existence a été révélée par l'autopsie, n'a été que la conséquence et la suite ordinaire de la congestion des membranes du cerveau.

A part cette congestion cérébrale et pulmonaire, nous n'avons trouvé dans les organes aucune maladie de structure.

La multiplicité des contusions ou ecchymoses, la situation de quelques-unes d'entre elles sur le dessus des pieds et des mains, me donnent raison de croire que ces contusions n'ont pas été produites par accident. Les contusions trouvées sur le dessus des pieds et des mains auraient très-bien pu être produites par des cordes ou les nœuds de ces cordes ; la corde qui m'est montrée en présence du jury peut avoir occasionné ces dernières contusions, et la lanière de cuir qui m'est aussi montrée peut avoir produit quelques-unes des autres.

Aucune de ces contusions n'était mortelle de sa nature. Néanmoins, celles qui ont été infligées sur la tête ont pu contribuer, soit à faire développer la congestion cérébrale, soit à l'aggraver, si elle existait déjà.

L'amaigrissement du corps était considérable, mais pas à un degré tel qu'il soit permis de croire que la mort de l'enfant a été due directement à l'inanition.

Les travaux auxquels il paraît que le défunt était condamné étaient beaucoup au-dessus des forces d'un enfant de huit ans et demi ; et nul homme fait, fût il doué de la constitution la plus robuste, ne pourrait, sans s'exposer à contracter quelque maladie grave et même mortelle, rester pendant une demi-heure dehors nu-tête et nu-pieds sur la neige, surtout par un froid rigoureux de l'hiver.

La restreinte pénible à laquelle le défunt a été condamné, alors qu'il était malade, par les liens avec lesquels il a été attaché pendant au moins quatre jours et cinq nuits, les douleurs que lui ont accasionnées les liens fixés aux poignets, le défaut de sommeil qui en a été la conséquence, l'excitation cérébrale produite par un traitement de cette nature, ont eu pour effet inévitable d'aggraver la maladie, d'accélérer la mort et de contribuer à rendre mortelle une maladie qui, sans cela, aurait bien pu se terminer par la guérison.

Conclusions.

De ces faits, je conclus :

1. Que William Henry Crocker Taylor, est mort d'uue congestion ou hypérémie des membranes du cerveau.

2. Que les mauvais traitements auxquels il a été en butte, pendant plusieurs années, ont eu pour résultat inévitable d'altérer sa santé, de miner sa constitution.

3. Que les misères de toute nature qu'il a endurées, particulièrement le froid, la faim et même la soif, que l'épuisement occasionné par des travaux manuels beaucoup au-dessus de ses forces, que l'excitation cérébrale à laquelle il

dû être constamment en proie, que les traitements inhumains qu'il a subis durant les huit jours qui ont précédé sa mort, ont été plus que suffisants pour amener et déterminer soit directement, soit indirectement, la congestion cérébrale dont il est mort.

4. Que c'est mon opinion que la mort de William Henry Crocker Taylor est due aux misères det oute nature qu'il a endurées et aux mauvais traitements qu'il a subis dans le cours de sa dernière maladie.

Le témoignage du Dr François Elzéar Roy interrompu, hier, le dix-sept du courant, est ici continué comme suit :

François Elzéar Roy, assermenté, dépose et dit :

J'ai fait, conjointement avec le Dr LaRue, l'autopsie du cadavre du défunt, et je concours en tous points dans le rapport de l'autopsie donné par le Dr LaRue. J'étais présent, et j'ai entendu le Dr LaRue donner son rapport.

Je suis aussi de la même opinion que le Dr LaRue quant à la cause de la mort de William Henry Crocker Taylor, et je suis d'opinion que la mort du défunt est due aux misères et aux mauvais traitements qu'il a subis, tel qu'il appert par les témoignages qui ont été rendus à cette enquête.

Transquestionné par le prisonnier W. H. Taylor et Marguerite Demers.

Quand Taylor est venu me chercher jeudi soir, il y avait quelqu'un à l'office et j'ai retardé quatre à cinq minutes. Je crois que Taylor m'a rapporté que le défunt était sans connaissance et que cela pressait ; il me dit quelques mots à cet effet. J'ai rencontré en sortant de chez moi M. David Rousseau (fils du Dr Rousseau) qui me dit qu'il venait de chez Taylor, qu'il n'avait rien voulu faire, qu'il n'avait pas voulu se mêler de l'affaire et de me tenir sur mes gardes.

J'ai entendu dire que le jeune David Rousseau soignait de côté et d'autre. Je ne me rappelle pas que, rendu à la maison, j'aie demandé à Taylor depuis quand l'enfant était malade. Rendu chez Taylor, j'ai envoyé Taylor chercher mon frère ; ils sont venus peu de temps après tous deux, et alors je me rappelle que Taylor me dit que l'enfant avait mangé vers quatre heures, et ensuite il n'a pas paru positif sur l'heure. Quelqu'un a dit que l'enfant avait vomi. Il est possible que l'on m'ait dit que l'enfant avait mangé autre chose après la soupe, je ne m'en rappelle pas ; on a parlé dans la chambre de soupe et de gruau. Je ne puis me rappeler si c'est le gruau ou la soupe qui a été donné à l'enfant en dernier lieu, et je me rappelle que quelqu'un m'a dit que soit la soupe ou le gruau avait été vomi par le défunt. Il y avait dans l'estomac une balle d'avoine, à part le liquide blanchâtre, qui peut me faire croire, d'après les témoignages, que le défunt, avant sa mort, a pu prendre du gruau. Je crois que le prisonnier Taylor m'a dit aussi que le défunt s'était plaint qu'il avait mal à la tête. Quand j'ai demandé chez Taylor à quelle époque l'enfant avait commencé à être malade, j'ai insisté pour le savoir, voyant qu'il y avait contradiction dans les réponses que l'on me donnait.

La prisonnière a d'abord dit qu'il était malade depuis le matin, et après des pourparlers entre les personnes qui étaient dans la chambre, entre autres Henriette Demers, j'ai cru comprendre que l'on s'entendait à dire que le défunt était malade depuis le mardi ; mais je suis positif à dire que d'abord Mme Taylor m'a dit que le défunt n'était malade que depuis le matin. Je me suis aperçu que la prisonnière Marguerite Demers était troublée et ne répondait pas directement aux questions que je lui faisais ; par le mot troublée, j'entends dire qu'elle était excitée et non pas folle. J'ai appris de la prisonnière qu'il y avait huit jours que le défunt avait déserté, et qu'elle le tenait à la maison depuis ce temps là, parce qu'il faisait de faux rapports sur ses parents dans le voisinage.

Je ne me suis pas aperçu de contradiction dans les réponses que le prisonnier Taylor m'a fait aux questions que je lui ai posées.

Fançois Alexandre Hubert Larue, écuyer, médecin, étant réexaminé, dépose et dit :

Question.—Un enfant de l'âge du défunt et de sa constitution, mangeant deux poignées de sel dans un seul repas, s'en sentirait-il dans sa constitution.

Réponse.—Deux poignées de sel administrées à la fois à un enfant de cet âge, soit dans la soupe, ou autrement, aurait certainement pour effet d'agir à la manière d'un irritant et de produire une purgation et même des vomissements plus ou moins considérables, et encore une grande soif. Et si l'irritation produite sur l'estomac et les intestins était assez considérable, cette administration de deux poignées de sel pourrait avoir pour effet de laisser un enfant de cet âge dans un état de débilité plus ou moins considérable, et pourrait laisser même un dérangement dans la digestion, de plus ou moins longue durée.

Or, tout ce qui affecte la digestion, affecte par là même le système et la constitution. L'irritation ou l'inflammation qui suivrait l'administration de deux poignées de sel serait visible à l'autopsie, si l'enfant était supposé l'avoir pris immédiatement ou peu de temps après ; mais pourrait bien ne l'être pas, si la mort, et par conséquent l'autopsie, n'avait lieu que longtemps après. Il est possible qu'au bout de huit jours, il n'y aurait pas de traces d'irritation ou d'inflammation laissées par l'administration de deux poignées de sel administrées à un enfant de cet âge. Je ne puis dire si c'est probable ou improbable que les traces d'irritation ou d'inflammation pussent être visibles ou non au bout de ce temps ; tout dépend d'une foule de circonstances.

L'administration de substances vénéneuses ou qui peuvent agir de cette manière, a ordi-

irement beaucoup plus d'influence sur les nstitutions débiles. Evidemment, si une pa- ille administration était répétée plusieurs fois, le aurait beaucoup plus d'effet que si elle n'a- it eu lieu qu'une fois. Il n'y aurait dans l'es- mac ni dans les intestins aucunes traces d'in- mmation ni d'irritation quelconques.

Une exposition au froid et à l'humidité, pen- nt trois ou quatre jours, dans le mois d'octobre ernier, aurait pu produire aisément une con- stion des membranes du cerveau à cette poque. Mais l'intervalle entre cette époque et elle de la mort du défunt est beaucoup trop nsidérable, pour que je puisse supposer qu'il est écoulé six mois entre la date de la cause t la date de l'effet. Ces trois ou quatre jours l'exposition au froid et à l'humidité, en affai- lissant le système, pouvaient amener une pré- isposition à toutes les maladies.

Arthur Sewell, médecin et chirurgien, dé- ose et dit :

J'ai tout examiné avec la plus grande atten- on et un soin scrupuleux, et je crois que l'ex- osition au froid, le manque d'une nourriture ubstantielle, et les mauvais traitements ont dû rédisposer le défunt à contracter une maladie. paraît avoir été malade durant un certain ombre de jours avant sa mort. Quelle était la ature de son affection, je ne puis le dire. Mais pense que les mauvais traitements qu'il sem- le avoir reçus pendant sa maladie, ont dû aggra- er son état, et hâter sa mort.

Transquestionné par le prisonnier W. H. aylor et Marguerite Demers sa femme :

Mon opinion repose sur les témoignages seu- ment. Je n'étais point présent à l'examen du orps que je n'ai vu qu'après. Je n'ai pas vu le erveau. J'ai vu la partie extérieure du corps t quelques-uns des organes de la poitrine et e l'abdomen. Je n'ai remarqué sur le corps ucune marque qui ait pu occasionner la mort. 'ai vu un grand nombre d'ecchymoses, et je s ai examinées. Je crois avoir vu les marques xtérieures les plus mauvaises.

Les témoins ayant tous été entendus, M. le *oroner* Panet, qui a dirigé cette longue enquête vec une patience, un zèle et un tact au-dessus e tout éloge, a pris la parole.

Il a donné de la preuve une analyse claire, convaincante, qui se résume en quatre points.

Les prisonniers, William Henry Taylor et Marguerite Demers, sa femme, sont accusés d'avoir causé la mort de William Henry Croker Taylor, par une série de mauvais traitements qui, commencés il y a longtemps, ont continué jusqu'à la mort, arrivée le 12 mars courant.

Les mauvais traitements peuvent se résumer ainsi :

1o. Le défunt a été, par rigueur, tenu durant l'hiver à un ouvrage au-dessus de ses forces.

2o. On lui a refusé des vêtements d'absolue nécessité pour se garer du froid.

3o. L'entrée de la maison de son père lui a été souvent interdite, et il lui a fallu rester exposé, la nuit, à toutes les intempéries d'une saison rigoureuse.

4o. Il a été privé de la nourriture nécessaire pour se soutenir.

5o. Pendant les huit derniers jours de sa vie, on l'a retenu prisonnier et garrotté, et cela durant de longs espaces de temps ; enfin on se serait conduit à son égard de façon à amener nécessairement sa mort.

LE VERDICT.

Hier, après-midi, le jury a rendu un verdict de *meurtre* contre William Henry Taylor et contre sa femme, Marguerite Demers, qui subiront leur procès au prochain terme de la cour criminelle, en juin.

En entendant l'arrêt prononcé par le jury, Madame Taylor s'est évanouie et n'a recouvré connaissance qu'assez longtemps après.

Une foule considérable, en proie à la plus vive excitation, entourait la maison de Taylor. Lorsque les prisonniers ont paru sur le seuil, une clameur d'indignation s'est élevée de tous les côtés.

La voiture a percé à grande peine la foule.

La mère et la sœur de Madame Taylor ont été relâchées.

nalyse claire,
uatre points.
ry Taylor et
nt accusés d'a-
Henry Croker
s traitements
, ont continué
s courant.
nt se résumer

r, tenu durant
ses forces.
nts d'absolue

on père lui a
allu rester ex-
npéries d'une

ure nécessaire

ours de sa vie,
té, et cela du-
fin on se serait
mener néces-

du un verdict
Taylor et con-
, qui subiront
la cour crimi-

par le jury,
n'a recouvré
après.
oie à la plus
son de Taylor.
ur le seuil, une
e de tous les

ne la foule.
Taylor ont été